

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Sylvie Boucher

Date: 2026-01-30

Frontenac, le 30 janvier 2026

À l'attention de l'Office des transports du Canada,

Je vous écris afin d'exprimer mon opposition au projet de voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic, principalement en raison des risques inacceptables qu'il pose pour l'eau potable, une ressource essentielle et irremplaçable, ainsi que du manque évident d'acceptabilité sociale entourant ce projet.

Dans le cadre d'un référendum 92,5% des résidents de Frontenac ayant voté se sont opposés au projet de voie de contournement. Dans un véritable système démocratique, les citoyens de Lac-Mégantic auraient également dû avoir le droit de s'exprimer via un référendum d'autant plus qu'il y avait eu une manifestation citoyenne pour réclamer la tenue d'un référendum.

L'eau potable n'est pas un simple enjeu environnemental parmi d'autres: elle est indispensable à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie des citoyens. Or, le projet tel que proposé implique des travaux majeurs (excavation, dynamitage et modification profonde des sols) qui comportent des risques réels pour la nappe phréatique et pour les puits privés dont dépendent de nombreuses familles. Une fois une nappe perturbée ou contaminée, les conséquences sont souvent irréversibles.

Ces préoccupations sont fondées sur des expériences vécues. À Lac-Mégantic, lors de travaux municipaux impliquant le creusage de puits, ma belle-mère a subi d'importants problèmes d'approvisionnement en eau, tant sur le plan de la qualité que de la quantité. Plusieurs voisins du même secteur ont vécu des situations similaires. Ces événements démontrent clairement à quel point l'eau potable peut être fragilisée par des interventions dans le sol et à quel point les citoyens se retrouvent démunis lorsque ces problèmes surviennent.

À mon avis, les mesures d'atténuation proposées ne suffisent pas à garantir la protection de l'eau potable à long terme. Aucune mesure technique ne peut réellement compenser la perte ou la contamination d'une source d'eau. Les citoyens ne devraient jamais avoir à sacrifier l'accès à l'eau pour la réalisation d'un projet d'infrastructure.

Je considère également que ce projet représente une utilisation discutable des fonds publics puisque la construction d'une nouvelle voie ferroviaire ne donne aucune garantie que celle-ci sera sécuritaire à 100%. Les sommes considérables prévues pour la construction de la voie de contournement pourraient être investies de manière beaucoup plus responsable dans des mesures concrètes de sécurité ferroviaire: entretien et amélioration des infrastructures existantes, renforcement des normes d'exploitation, surveillance accrue et prévention des risques à la source.

Le manque d'acceptabilité sociale du projet est également manifeste. En l'espace de seulement 2 semaines, 1 050 personnes avaient signé une pétition s'opposant à l'expropriation de Raymond Savoie et de Rita Boulanger. Ce nombre élevé de signataires démontre clairement qu'une part importante de la population ne soutient pas nécessairement ce projet et qu'il suscite une opposition réelle et profonde, au-delà des considérations individuelles.

Je suis aussi préoccupée par le manque de clarté et d'accessibilité de l'information fournie au public. La complexité et le volume des documents rendent difficile une compréhension complète des impacts réels du projet, particulièrement en ce qui concerne les effets sur l'eau potable. Une participation citoyenne véritable exige une information claire, synthétisée et compréhensible.

Pour l'ensemble de ces raisons (environnementales, humaines, financières et sociales), je demande à l'Office des transports du Canada de rejeter ce projet dans sa forme actuelle ou, à tout le moins, d'exiger des analyses indépendantes beaucoup plus rigoureuses et l'examen sérieux d'alternatives qui priorisent la sécurité ferroviaire sans compromettre l'accès à l'eau potable.

Je vous remercie de l'attention portée à ces commentaires.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Sylvie Boucher

